



**Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SÉANCE DU 07 FEVRIER 2023
N° 2023001**

L'an deux mille vingt-trois, le sept février le comité syndical du Comité des âges du pays trithois s'est réuni, Sous la présidence d'Isabelle CHOAIN, Présidente du Comité des âges du Pays Trithois au comité des âges à Aulnoy lez valenciennes.

Date de la convocation :	01 février 2023
Membres en exercice :	32
Présents :	17
UNANIMITÉ	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :2023001 :Débat d'orientation budgétaire 2023

Titulaires présents : ANDRE Liliane et DUEZ Marie José « Artres », DUSART Julien et Habiba BENNOUI « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël « Famars », DAVID Chantal et JOURNET Karl « Haulchin », HOUREZ Dominique et KERN Claudine « Hérin », HAMIEAU Maud « Monchaux sur écaillon », CHOAIN Isabelle « Prouvy », POTIER Sylvia « Raismes », RAOUT Michel « Rouvignies », BOHERE Raymonde et PREVOST Martine « Thiant », SAVARY Dominique « Trith Saint Léger »

Suppléants présents : MAROUSEZ Bérénice « Prouvy »

Titulaire absents – excusés : PAMART Jean Baptiste « Famars », BLONDIAUX Eric et HEBERT Christelle « La Sentinelle », RAMEZ Damien et DESROUSSEAUX Chantal « Maing », GOURDIN Alison « Monchaux sur Ecaillon », SEREUSE Elisabeth et DELCROIX JOLY Véronique « Petite Forêt », HAVEZ Christine « Prouvy », MAITTE Sarah et MANGENOT Cédric « Quérénaing », TRIFI Patrick « Raismes », MAJDALANI Abboud « Rouvignies », YAHIAOUI Malika « Trith Saint Léger », BISIAUX Christian et GABELLE Jean Claude « Verchain Maugré »

Secrétaire de séance : BOHERE Raymonde

Vu l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015, dite loi NOTRE,

Vu le rapport sur les grandes orientations budgétaires transmis à l'appui du projet de délibération, à l'ensemble des membres du Comité syndical. (annexé à la présente délibération).

Vu la commission finance qui s'est tenu le 2 février 2023

Le comité syndical, après échanges et en avoir délibéré,

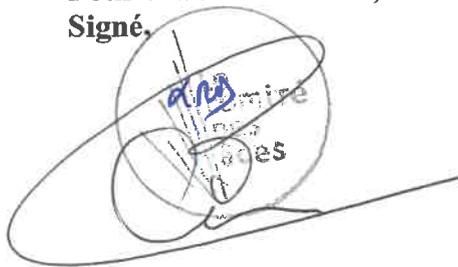
Le Comité syndical

Vu l'exposé de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré

DÉCLARE que le débat sur les orientations budgétaires s'est tenu conformément aux dispositions réglementaires.

**Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé.**



**Délibération télétransmise
en Sous-Préfecture de Valenciennes
le :**